



GYMASE DE LA CRESSONNIERE 41500 MUIDES/LOIRE
N° d'agrément jeunesse & sport : 7-542

Charte parentale



FFBAD
Fédération Française
de Badminton

Saison 2021-2022

Toute personne accompagnant un enfant pour le cours de badminton doit s'assurer de la présence d'un animateur avant de repartir de la salle.

En tant que parent, je m'assure que l'enfant possède des chaussures de salle propres et une tenue adaptée pour le badminton.

Je m'engage à ce qu'il respecte les horaires tant au début qu'en fin de cours.

Si mon enfant (ou mes enfants) rentre seul par ses propres moyens, je prends l'entière responsabilité du retour à mon domicile.

L'AOM décline toute responsabilité des agissements de l'enfant en dehors du gymnase.

En cas de non-respect des règles de fonctionnement du club, j'accepte que le club prenne des dispositions adaptées (rappel à l'ordre, exclusion temporaire ou définitive).

En cas d'accident, j'autorise les animateurs à prévenir les secours si nécessaire (pompiers, SAMU).

Les animateurs de l'école de bad AOMB.